

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 31 août 2000

**Demandeur :** Action réseau consommateurs (ARC) et  
La Fédération des associations d'économie familiale (FACEF)

---

**Question 1.**

- 1.1 La SCGM a-t-elle des indications ou a-t-elle fait des hypothèses de comportement de marché à l'effet que certains ou plusieurs clients en service interruptible envisageraient de se convertir en service continu afin de profiter du dégroupement des tarifs ?
  - 1.2 Si tel est le cas, la SCGM a-t-elle déjà envisagé l'acquisition de nouveaux outils d'équilibrage et, si oui, quels seraient ces outils de remplacement ?
  - 1.3 Veuillez spécifier si les coûts afférents à ces nouveaux outils seraient supérieurs aux coûts afférents à l'usage des clients interruptibles comme outil d'équilibrage ?
  - 1.4 Produire toutes simulations ou études qui auraient été effectuées afin de mesurer les impacts tarifaires éventuels d'une telle possibilité.
- 

**Réponse 1.1 à 1.4**

SCGM croit que les clients en service interruptible attendront que la question de la cession de capacité de transport à la clientèle interruptible soit réglée avant de prendre une décision sur une conversion au service continu. Il est donc prématuré de présumer du comportement de la clientèle en service interruptible ainsi que de prévoir les actions que devra poser SCGM en réaction audit comportement.